



BULLETIN D'INSCRIPTION
À L'ASSOCIATION « DANSE ATTITUDES »
Saison 2025 / 2026

RENSEIGNEMENT DE LA DANSEUSE OU DU DANSEUR :

NOM : PRENOM :

Pour les mineurs :
NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

N° TELEPHONE FIXE N° TELEPHONE PORTABLE

EMAIL 1 : @

EMAIL 2 : @

DATE DE NAISSANCE LIEU

A LE

Signature

MONTANT TOTALE : euros

REGLEMENT :

- En espèces
- Par chèque / nombre de chèques émis :
- (Paiement en 3 fois possible : retrait en septembre, octobre, novembre) ;
- ATTESTATION DE PAIEMENT POUR MON COMITE D'ENTREPRISE

COURS SOUHAITE(S) :

LUNDI A LA SALLE DES FÊTES DE THORIGNE

- DANSE EVEIL-INITIATION (2020/2019) de 17h30-18h30
- MODERNE ADULTES débutant/intermédiaire de 19h-20h30
- PILATES FUSION de 20h30-21h45

MERCREDI A LA SALLE DES FÊTES DE THORIGNE

- MODERN'JAZZ élémentaire 2 (2017/2016/2015) de 14h-15h15
- DANSE INITIATION 1 (2019/2018) de 15h15-16h15
- DANSE EVEIL (2021/2020) de 16h15-17h15
- MODERN'JAZZ intermédiaire (2014/2011) de 17h15-18h45
- MODERN'JAZZ avancé (à partir de 2010) de 20h15-21h45



JEUDI A LA SALLE DES FÊTES DE MOUGON

- MODERN'JAZZ élémentaire 1 (2018/2017) de 17h-18h
- CONTEMPORAIN JEUNES (à partir de 2016) de 18h-19h15
- CONTEMPORAIN avancé (ado/adulte) de 19h15-20h45
- ATELIER CHORÉGRAPHIQUE ados/adultes - 1 jeudi sur 2 (semaines impaires) de 20h45-22h15

VENDREDI A LA SALLE DES FÊTES DE MOUGON

- PILATES FUSION DE 12h30-13h45

PIÈCES À FOURNIR :

- Fiche d'inscription complétée (1 fiche par adhérent)
- Le règlement par chèque à l'ordre de « DANSE ATTITUDES » ou en espèces (Paiement en 3 fois possible : retrait en septembre, octobre, novembre) ;
- Le règlement de 10 € par chèque à l'ordre de « DANSE ATTITUDES » (ou paiement en espèces)
- La photocopie d'attestation d'assurance.

Le dossier d'inscription peut être envoyé ou déposé à l'adresse ci-dessous :

DANSE ATTITUDES

Mairie d'Aigondigné – Place de la mairie - Mougon

79370 AIGONDIGNÉ

Il sera pris en compte seulement s'il est complet.

Les sessions d'inscription auront lieu aux dates suivantes :

- Le mercredi 27 août de 17h à 19h, dans le hall de la salle des fêtes de Mougon ;
- Au forum des associations, à THORIGNE, le samedi 13 septembre de 14h à 17h ;
- Lors de la 1ère semaine de cours ;



PLANNING DES COURS Saison 2025 / 2026

LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
			SALLE DES FÊTES DE MOUGON
			12h30-13h45 : (1h15) PILATES FUSION
SALLE DES FÊTES DE THORIGNE	SALLE DES FÊTES DE THORIGNE	SALLE DES FÊTES DE MOUGON	
	14h00-15h15: (1h15) MODERN'JAZZ élémentaire 2 (2017/2016/2015)		
	15h15-16h15 : (1h) DANSE INITIATION 1 (2019/2018)		
	16h15-17h15 : (1h) DANSE ÉVEIL (2021/2020)	17h-18h : (1h) MODERN'JAZZ élémentaire 1 (2018/2017)	
17h30-18h30 : (1h) DANSE EVEIL-INITIATION (2020/2019)	17h15-18h45 : (1h30) MODERN'JAZZ intermédiaire (2014/2011)	18h-19h15 : (1h15) CONTEMPORAIN JEUNE (à partir de 2016)	
19h-20h30 : (1h30) MODERNE ADULTES débutant/intermédiaire		19h15-20h45 : (1h30) CONTEMPORAIN avancé (ado/adulte)	
20h30-21h45 : (1h15) PILATES FUSION	20h15-21h45 : (1h30) MODERN'JAZZ Avancé (à partir de 2010)	20h45-22h15 : (1h30) ATELIER CHORÉGRAPHIQUE ados- adultes (semaine impaire)	

Le professeur de danse se réserve le droit de modifier les niveaux choisis par l'élève.

Planning de cours pour la saison 2025-2026, sous réserve d'un effectif suffisant.

Les cours de création chorégraphique se dérouleront les semaines impaires. Le 1^{er} cours aura lieu le jeudi 11 septembre 2025.

Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires.



Début des cours semaine du 8 septembre 2025

GALA de fin d'année les 27 et 28 juin 2026 au Metullum à Melle

Goûter de fin d'année mercredi 1^{er} juillet 2026

Fin des cours le 3 juillet 2026



DROIT À L'IMAGE

Je, soussigné(e) (en mon nom, ou en ma qualité de titulaire de l'autorité parentale) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

N° TELEPHONE FIXE

N° TELEPHONE PORTABLE

pour mon enfant mineur :

NOM :

PRENOM :

J'autorise ou non la diffusion des images pour les utilisations suivantes, dans le cadre de l'association :

- oui non : le DVD ou autres supports des évènements de l'année, comme le Gala de danse.
 oui non : les photos destinées à la réalisation de plaquettes publicitaires de l'association.
 oui non : les photos et vidéos publiées sur les réseaux sociaux et site officiel de l'association.

Je peux me rétracter à tout moment sur simple demande, par mail : danse.attitudes79@gmail.com

ou à l'adresse suivante : DANSE ATTITUDES – Mairie d'Aigondigné – Place de la mairie - Mougou – 79370 AIGONDIGNÉ

Je déclare avoir complété et signé ce formulaire, en toute connaissance.

A

LE

Signature

RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉLÈVE

Je certifie avoir pour mon enfant ou pour moi-même une assurance responsabilité civile.

NOM ET NUMÉRO DE L'ASSURANCE :

Merci de nous joindre une photocopie de l'attestation d'assurance.

A

LE

Signature



AUTORISATION PARENTALE

ENFANT MINEUR CONCERNÉ

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE _____ ÂGE _____

NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE : / / / / / /

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

RESPONSABLE LÉGAL À CONTACTER N°1 :

NOM ET PRENOM (père/mère/tuteur/époux/épouse) _____

N° TELEPHONE FIXE _____ N° TELEPHONE PORTABLE _____

PERSONNE À CONTACTER N°2 :

NOM ET PRENOM (père/mère/tuteur/époux/épouse) _____

N° TELEPHONE FIXE _____ N° TELEPHONE PORTABLE _____

En cas d'urgence, j'autorise le médecin consulté, à toute intervention médicale, chirurgicale ou anesthésie que nécessiterait l'état de santé de mon enfant :

oui non

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

L'élève a-t-il des ALLERGIES : oui non

Si oui, préciser la conduite à tenir : _____

L'élève a-t-il des DIFFICULTÉS DE SANTÉ : oui non

Si oui, préciser la conduite à tenir : _____

Je soussigné(e), atteste que moi ou mon enfant ne fait pas l'objet de contre-indications à la pratique de l'activité.

A _____ LE _____

Signature



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION

Article 1 : Objet du Règlement

Le présent règlement intérieur prévu à l'article 17 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

Article 2 : Adhésion et Cotisation

Toute inscription engage au paiement de l'adhésion et de la cotisation pour le/les créneaux choisis. L'adhésion inclut les frais de dossier et de fonctionnement de l'Association. Elle n'est pas remboursable et ses modalités sont fixées chaque année par le Conseil d'Administration. En cas d'arrêt des cours pour raison médicale ou déménagement, toute demande de remboursement de cotisation doit être formulée par écrit à l'Association et accompagnée d'un justificatif (certificat médical, attestation de déménagement). Elle sera effectuée au prorata temporis.

Article 3 : Calendrier des cours et Planning

Les cours sont dispensés de septembre à juin et suivent le calendrier des vacances scolaires. Il est possible d'effectuer 2 cours d'essai avant l'inscription. L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier le planning en cas d'inscriptions insuffisantes, d'absence des professeurs et des disponibilités de leurs remplaçants, ou d'indisponibilité de salles.

Article 4 : Attestation médicale

L'adhérent ou son tuteur légal atteste avoir vérifié que son état de santé ou celui de son enfant est compatible avec la pratique de l'activité. Il est demandé aux adhérents ou au tuteur légal de l'enfant de signaler aux professeurs tout éventuel souci de santé. En cas d'urgence médicale pendant le cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers (18) ou SAMU (15) et transfert vers l'hôpital le plus proche).

Article 5 : Assurances

L'Association a souscrit une police d'assurance Responsabilité Civile Vie Associative qui couvre uniquement les dommages pouvant résulter des activités exercées dans les locaux mis à sa disposition. Toutefois, cette assurance ne couvre pas les risques relatifs notamment à la dégradation faite aux bâtiments et au matériel. Les éventuelles dégradations seront financièrement supportées par les responsables des faits ou leurs représentants. Chaque adhérent devra fournir une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile.

Article 6 : Responsabilités

L'Association se dégage de toute responsabilité en cas de vol dans les locaux et rappelle aux élèves de ne laisser ni argent, bijoux, téléphone portable ou autre objet précieux dans les vestiaires. Les professeurs ne sont responsables des élèves que pendant les cours.

Article 7 : Droit à l'image

Tout élève adulte et/ou tuteur légal d'un élève mineur devra stipuler par écrit son choix concernant la diffusion d'images ou vidéos sur les différents supports. On se réfère au document « DROIT À L'IMAGE ».

Article 8 : Accompagnement des mineurs

Les personnes, accompagnant les élèves mineurs, doivent s'assurer de la présence du professeur. En cas d'absence de celui-ci, l'Association se dégage de toute responsabilité. Elles doivent également récupérer les enfants à l'heure à la fin du cours. Les professeurs et l'Association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours.

Article 9 : Bonne conduite

Les élèves doivent se présenter à l'heure au cours. Un comportement respectueux conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard d'un professeur, d'un élève ou d'un autre membre de l'Association sera souligné. Et un entretien avec l'adhérent ou son représentant légal sera sollicité. À la suite duquel une décision sera prise ensemble.

Article 10 : Tenue de cours

Les élèves de danse doivent avoir les cheveux attachés, visage dégagé. Les tenues de cours vous seront communiquées à la rentrée par le professeur. Pour la gym détente et le Pilates Fusion, une tenue décontractée est conseillée. Chaque élève apportera son tapis (style yoga).

Article 11 : Absence des professeurs et des élèves

En cas d'absence d'un professeur, l'Association fera tout son possible pour prévenir les adhérents dans les meilleurs délais. Les cours annulés pour cause d'arrêt maladie des professeurs ne sont pas rattrapés. Dans la mesure du possible, il est souhaitable de prévenir de l'absence d'un élève. En cas d'absences répétées et non justifiées d'un élève mineur, le professeur et/ou membre du bureau alertera les parents afin de gérer le problème. En cas d'un grand nombre d'élèves absents, l'effectif minimum d'un cours est fixé à 3. En dessous de ce seuil, le cours est annulé et n'est pas rattrapé. Les absences justifiées par un certificat médical interdisant la pratique de la danse, pour une durée supérieure à 1 mois, pourront faire l'objet d'un remboursement partiel au prorata temporis. Ce remboursement doit être demandé par écrit accompagné du certificat médical.

Article 12 : Galas et manifestations

Lors des événements, la présence des élèves et de leur famille est souhaitable. Pour une bonne organisation, 4 à 5 mois avant le gala de fin d'année, il vous sera demandé d'indiquer aux professeurs la présence ou l'absence des danseurs.

Je reconnais avoir lu le règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

A

LE

Signature



TARIFS DES COURS

TARIF DANSE :

Les tarifs annoncés sont calculés par adhérent à l'association d'un même foyer **+ 10 € d'adhésion**

	45 mn	1h	1h15	1h30	2h	2h15	2h30	2h45	3h	3h15	3h30	3h45	4h	4h15	4h30	4h45	5h	5h15	5h30	5h45	6h
1 pers	120 €	155 €	190 €	225 €	239 €	274 €	309 €	316 €	323 €	358 €	393 €	400 €	407 €	442 €	477 €	498 €	519 €	540 €	561 €	583 €	624 €
2 pers	109 €	140 €	171 €	204 €	216 €	247 €	279 €	285 €	291 €	324 €	355 €	360 €	367 €	398 €	430 €	450 €	467 €	487 €	506 €	524 €	562 €
3 pers	103 €	133 €	162 €	192 €	205 €	234 €	263 €	269 €	275 €	306 €	335 €	341 €	347€	376 €	406 €	424 €	442 €	460 €	478 €	496 €	531 €
4 pers	97 €	125 €	153 €	181 €	193 €	221 €	248 €	254 €	259 €	288 €	315 €	321 €	327 €	355 €	382 €	400 €	416 €	433 €	449 €	467 €	500 €
5 pers	91 €	118 €	144 €	170 €	181 €	207 €	233 €	238 €	243 €	270 €	297 €	301 €	307 €	333 €	358 €	375 €	390 €	406 €	422 €	438 €	469 €

Pour le cours de Création chorégraphique tous les 15 jours : Tarif correspondant à un cours de 45mn

TARIF PILATES FUSION : 1h15 min : 230 € + 10 € d'adhésion

Pour un cours de Pilates + un cours autre = -10 % sur le Pilates

À partir du 2^e cours de Pilates = -10 %

La danse étant considérée comme une activité culturelle et artistique, « Danse Attitudes » n'est pas éligible au chèque Pass-Sport proposé par le Ministère des Sports.